

**Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Avenant à la convention
de partenariat scientifique et culturel entre la Ville de Besançon et l'Université
de Franche-Comté pour l'exposition «De Vesontio à Besançon, la ville
s'expose» et contrat d'édition avec les Presses Universitaires
de Franche-Comté**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Par délibération du 22 septembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté agissant pour le compte de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA).

Cette convention, signée le 20 octobre 2005, avait pour objet de définir les modalités de leur collaboration à la conception et réalisation d'images de synthèse, d'un film d'animation et d'un document multimédia destinés à être présentés et diffusés dans le cadre de l'exposition «De Vesontio à Besançon».

La commercialisation des produits audiovisuels réalisés pour l'exposition n'était pas prévue dans la convention. L'Université souhaitant faire une diffusion commerciale du document multimédia, la Ville autorise l'Université à confier la fabrication de ce produit et sa diffusion commerciale aux Presses Universitaires de Franche-Comté (PUFC).

Les recettes de la vente du document multimédia seront affectées à la collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité. La Ville recevra gracieusement un lot de 30 exemplaires du produit et aura la possibilité d'acheter aux Presses Universitaires de Franche-Comté, avec une réduction de 30 % du prix public, des exemplaires du produit destinés à la vente dans les boutiques des musées de Besançon.

Il convient donc, d'une part, d'établir un avenant à la convention du 20 octobre 2005 pour autoriser et préciser les conditions de commercialisation du document multimédia et d'autre part, de signer un contrat d'édition avec les PUFC.

Les dépenses relatives à la fabrication, à la diffusion et distribution du DVD sont prises en charge par l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention du 20 octobre 2005 passée avec l'Université de Franche-Comté et signer le contrat d'édition avec les Presses Universitaires de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.